Informations de base	
2010/2200(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la création d'une année européenne de lutte contre la violence envers les femmes **Subject** 4.10.04 Egalité des genres 4.10.09 Condition et droits de la femme 4.10.25 Problèmes sociaux: délinquance, violence, criminalité 7.30.30.02 Lutte contre la violence, la traite des êtres humains et le trafic de migrants	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/09/2010	Décision du Parlement	T7-0318/2010	Résumé
09/09/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2200(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0318/2010	09/09/2010	Résumé

Déclaration sur la création d'une année européenne de lutte contre la violence envers les femmes

2010/2200(DCE) - 09/09/2010 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration du Parlement européen sur la création d'une année européenne de lutte contre la violence envers les femmes.

Le Parlement demande à la Commission de créer, dans les cinq prochaines années, une année européenne de lutte contre la violence envers les femmes. Il rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises la création d'une année européenne de lutte contre la violence faite aux femmes, notamment lors de l'adoption de sa résolution sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2009.

La Déclaration insiste sur le fait qu'il importe de lutter contre la violence faite aux femmes pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. La violence contre les femmes est un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes et constitue une des violations des droits humains les plus répandues, sans distinction de barrières géographiques, économiques, culturelles ou sociales. Elle constitue un problème critique dans l'Union, où 20 à 25% des femmes souffrent de violences physiques durant leur vie adulte et où elles sont plus de 10% à être victimes de violences sexuelles.